

Marché public de maîtrise d'oeuvre

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E)

Maitre de l'ouvrage : Ville de Milly-la-Forêt

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage suivant : Construction d'un bâtiment modulaire à usage associatif - boulevard Sadi Carnot - 91490 Milly-la-Forêt

Titulaire :

Numéro du marché :

Date du marché :

Montant du marché TTC : euros

Imputation :

Mode de passation : Marché de prestations de maîtrise d'oeuvre passé par un Pouvoir Adjudicateur selon une procédure adaptée, en application du Code des Marchés Publics : article 28

Personne signataire du marché : le Maire – François ORCEL

Origine du pouvoir de signature de la personne signataire du marché : délégation de compétence reçue par délibération de l'organe délibérant en date du 4 avril 2008

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Service finances

Comptable assignataire des paiements : Madame la Trésorière Municipale

Mois Mo : les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du **Mois précédent la date limite fixée pour la remise des offres**. Ce mois est appelé mois "**mo études**"

A REMPLIR PAR LE MAITRE D'ŒUVRE S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Article 1er - Contractant

Je soussigné(e) M. (Mme),
agissant en mon nom personnel ,
domicilié(e) à
et immatriculé sous le numéro SIRET

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations définies au CCAP.

A REMPLIR PAR LE MAITRE D'ŒUVRE S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Article 1er - Contractant

Je soussigné(e) M. (Mme),
agissant au nom et pour le compte de la société,
ayant son siège social à
et immatriculé sous le numéro SIRET

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations définies au CCAP.

A REMPLIR PAR LE MAITRE D'ŒUVRE S'IL EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES

Article 1er - Contractants

◆ Premier contractant

M. (Mme)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société
ayant son domicile
ayant son siège social à
et immatriculé(e) sous le numéro SIRET

◆ Deuxième contractant

M. (Mme)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société
ayant son domicile
ayant son siège social à
et immatriculé(e) sous le numéro SIRET

◆ Troisième contractant

M. (Mme)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société
ayant son domicile
ayant son siège social à
et immatriculé(e) sous le numéro SIRET

◆ Quatrième contractant

M. (Mme)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société
ayant son domicile
ayant son siège social à
et immatriculé(e) sous le numéro SIRET

◆ Cinquième contractant

M. (Mme)
agissant en mon nom personnel,
agissant au nom et pour le compte de la société
ayant son domicile
ayant son siège social à
et immatriculé(e) sous le numéro SIRET

Engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci avant groupées

- ◆ conjointes
- ◆ solidaires les unes des autres

et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par (mandataire commun), dûment mandaté à cet effet ;

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;

NOUS ENGAGEONS à produire, si notre offre est retenue et si nous ne les avons pas déjà fournis à l'appui de notre offre, les pièces prévues aux articles L. 8222-1 et D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui nous en sera faite par le maître d'ouvrage.

NOUS ENGAGEONS sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations définies au CCAP.

Article 2 - Prix

La mission de maîtrise d'œuvre telle que définie à l'article 1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) est rémunérée par un prix forfaitaire établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois "mo études" fixé à la page 1 de l'acte d'engagement.

2.1 - Proposition de prix

La proposition de prix (forfait de rémunération, taux de rémunération), dûment complétée conformément au tableau prévu en annexe 1, est jointe au présent acte d'engagement.

2.2 - Montant du marché

Le montant du marché est arrêté par le maître de l'ouvrage, à l'issue de négociations avec le maître d'œuvre, sur la base des propositions de prix présentées par celui-ci conformément à l'article 2.2 ci avant.

Le forfait de rémunération (F), montant du marché, fixé comme prévu ci avant, figure dans le tableau de l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

2.3 - Forfait définitif de rémunération

Le forfait définitif de rémunération (F) est fixé, dès que le coût prévisionnel des travaux (C) est arrêté par le maître de l'ouvrage, à partir de l'estimation définitive des travaux proposée par le maître d'œuvre (P).

Le maître de l'ouvrage décide que le coût prévisionnel des travaux (C) ci avant est arrêté à l'issue du projet.

La détermination du forfait définitif de rémunération (F) ci avant est effectuée, conformément à l'annexe 2 au présent acte d'engagement, en tenant compte de l'importance de l'écart constaté entre le coût prévisionnel (C) et la partie affectée aux travaux (Co) de l'enveloppe financière.

Article 3 - Délais

3.1 - Délai d'adaptation

Sans objet.

3.2 - Délais d'établissement des documents d'études

Les délais d'établissement des documents d'études sont les suivants :

- Esquisse (ESQ) : semaines ;
- Avant-projet sommaire (APS) : semaines ;
- Avant-projet définitif (APD) : semaines ;
- Etablissement du dossier de Permis de Construire (PC) : semaines ;
- Etudes de projet (PRO) : semaines ;
- Dossier de consultation des entrepreneurs (DCE) : semaines ;
- Nouveau dossier de consultation des entrepreneurs (DCE), en cas de lancement d'une nouvelle procédure suite à l'infructuosité de la première consultation : 2 semaines ;
- Remise du rapport d'analyse des candidatures et/ou des offres : semaines ;
- Mise au point du marché de travaux : semaines.

3.3 - Délai d'établissement des documents d'exécution

Les délais d'établissement des documents d'exécution sont les suivants :

- Etudes d'exécution (EXE) : semaines ;
- dossier des ouvrages exécutés (DOE) : semaines.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé dans le CCAP.

Article 4 - Sous-traitance

4.1 - Sous-traitance envisagée avant la passation du marché

Non autorisée.

4.2 - Sous-traitance envisagée au cours de l'exécution du marché

Non autorisée.

Article 5 - Nantissement ou cession de créance

Sans objet.

Article 6 - Règlement des comptes

6.1 - Paiement

Le maître de l'ouvrage se libère des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des bénéficiaires ci-après :

- Premier contractant

- ◇ au nom de :
- ◇ domiciliation :
- ◇ agence :
- ◇ code banque :
- ◇ numéro du compte :

Relevé d'identité bancaire à joindre obligatoirement en annexe du présent acte d'engagement.

- Deuxième contractant

- ◇ au nom de :
- ◇ domiciliation :
- ◇ agence :
- ◇ code banque :
- ◇ numéro du compte :

Relevé d'identité bancaire à joindre obligatoirement en annexe du présent acte d'engagement.

- Troisième contractant

- ◇ au nom de :
- ◇ domiciliation :
- ◇ agence :
- ◇ code banque :
- ◇ numéro du compte :

Relevé d'identité bancaire à joindre obligatoirement en annexe du présent acte d'engagement.

- Quatrième contractant

- ◇ au nom de :
- ◇ domiciliation :
- ◇ agence :
- ◇ code banque :
- ◇ numéro du compte :

Relevé d'identité bancaire à joindre obligatoirement en annexe du présent acte d'engagement.

- Cinquième contractant
 - ◇ au nom de :
 - ◇ domiciliation :
 - ◇ agence :
 - ◇ code banque :
 - ◇ numéro du compte :

Relevé d'identité bancaire à joindre obligatoirement en annexe du présent acte d'engagement.

Les paiements seront effectués en Euros.

6.2 - Avance

6.2.1 - Titulaire unique

- ◇ Je ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 6.1 du C.C.A.P.
- ◇ Je refuse de percevoir l'avance prévue à l'article 6.1 du C.C.A.P.

6.2.2 - Groupement de cotraitants

La (les) personne(s) désignée(s) ci-après :

- ◇ ne refuse(nt) pas de percevoir l'avance prévue à l'article 6.1 du C.C.A.P.
.....
- ◇ refuse(nt) de percevoir l'avance prévue à l'article 6.1 du C.C.A.P.
.....

Article 7 - Clauses diverses

7.1 - Assurance professionnelle

7.1.1 - Si titulaire unique

Le maître d'oeuvre, personne physique ou morale est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

7.1.2 - Si groupement

Le premier contractant est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

Le second contractant est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

Le troisième contractant est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

Le quatrième contractant est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

Le cinquième contractant est titulaire du contrat d'assurance suivant :

- ◇ numéro de la police d'assurance :
- ◇ compagnie d'assurance :
- ◇ adresse :
- ◇ date de souscription du contrat :
- ◇ durée de validité du contrat :

7.2 - Représentation du maître d'œuvre

Pour exercer le contrôle général des travaux (dans le cadre de l'élément DET), des visites de chantier ont lieu à la diligence du maître d'œuvre ou sur demande du maître de l'ouvrage.

En cas d'empêchement pour ces visites :

- je serai représenté(e) par :
 - ◇ M. (Mme)
 - ◇ M. (Mme)dûment habilité(s) pour prendre toutes décisions en mon nom.

- le groupement sera représenté par :
 - ◇ M. (Mme)
 - ◇ M. (Mme)
 - ◇ M. (Mme)
 - ◇ M. (Mme)
 - ◇ M. (Mme)dûment habilités, par les membres du groupement, pour prendre toutes décisions en notre nom.

Article 8 - Annexes au présent acte d'engagement

Les annexes au présent acte d'engagement sont constituées par :

- ◆ Annexe 1 - montant du marché de prestations de maîtrise d'oeuvre.

- ◆ Annexe 2 - Prix définitifs :
 - Sans objet.

- ◆ Annexe 3 - Décomposition du forfait de rémunération et, le cas échéant, répartition entre les membres du groupement

Article 9 - Délai de validité des offres

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'oeuvre dans un délai de 120 jours à compter de la remise des offres.

Article 10 - Affirmation sur l'honneur

Rayer les mentions inutiles

- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- ◆ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Fait en un seul original

A le

.....*Le maître d'oeuvre*
.....*(Cachet et signature)*

Acceptation de l'offre.

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A le

.....La personne signataire du marché

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché

le

Le maître d'oeuvre

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le par le maître d'oeuvre

le

(date d'apposition de la signature ci-après)

Pour le représentant légal ou l'autorité compétente

.....

Cadre pour nantissement ou cession de créance :

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ◆ la totalité du marché (2)
- ◆ la partie des prestations évaluées à

..... € (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

- ◆ la partie des prestations évaluées à

..... € (en lettres) et devant être exécutées par en qualité de :

- ◆ co- traitant
- ◆ sous-traitant

A, le (3)

Signature,

Annotations ultérieures éventuelles

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à

..... € (en lettres)

A, le (3)

Signature,

(1) A remplir par la collectivité en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

Annexe 1 - Montant du marché de prestations de maîtrise d'oeuvre

◆ **Forfait de rémunération HT :**

- montant hors TVA : euros
- TVA au taux de % : euros
- montant TVA incluse : euros

◆ **Taux de rémunération :**

- %

Signature du maître d'oeuvre

Annexe 2 Prix définitifs du marché de prestations de maîtrise d'oeuvre

Cette annexe est sans objet dans le cadre de la présente mission.

Annexe 3 - Décomposition du forfait de rémunération et, le cas échéant, répartition entre les membres du groupement

Eléments	% TOTAL	Total Global HT	Part de	Part de	Part de
ESQ					
APS					
APD					
PC					
PRO					
ACT					
EXE					
SYNT					
DET					
OPC					
AOR					

Signature du maître d'oeuvre